

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité -:- Travail -:- Progrès

DECRET N° **93-326** du 16 juillet 1993

portant création de l'Institut Panafricain de
Management de l'Innovation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-320 du 25 Juin 1993 portant nomination des Secrétaires d'Etat, Membres du
Gouvernement ;

En Conseil des Ministres ;

DECRETE :

Article Premier : Il est créé un établissement de formation professionnelle à la gestion de l'Innovation technologique et d'incubation d'entreprises dénommé "Institut Panafricain de Management de l'Innovation".

L'Institut est constitué d'une Ecole de Management de l'Innovation Technologique et d'une Ecole de Formation Professionnelle et d'Incubation d'Entreprises.

Article 2.- Le siège de l'Institut Panafricain de Management de l'Innovation est établi à Pointe-Noire.

Article 3.- L'organisation et le fonctionnement de l'Institut Panafricain de Management de l'Innovation seront fixés, en tant que de besoin, par décret en Conseil des Ministres.

Article 4.- Le présent décret sera enregistré, inséré au journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 16 juillet 1993



Professeur Pascal LISSOUBA.

Par le Président de la République,

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,



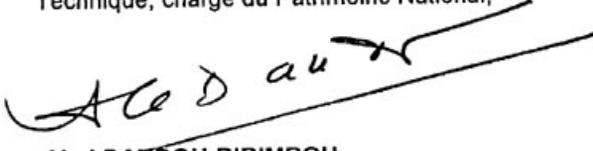
Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le Ministre des Finances et du Budget,



Ngula MOUNGOUNGA-NKOMBO

Le Ministre de la Culture et de l'Enseignement
Technique, chargé du Patrimoine National,



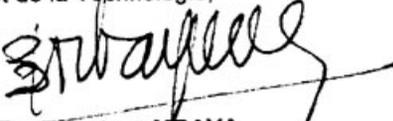
Abel DANDOU-BIBIMBOU

Le Ministre de l'Education Nationale,



Naasson LOUTETE-DANGUI

Le Secrétaire d'Etat chargé de la Science
et de la Technologie,



Bonaventure MBAYA